

PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 24 février 2016 à 19h00
(salle des Fêtes à Molinges)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Jean-Yves Comby (suppléant de Francis Moricheau), Alexandre Stephan, Thierry Grenard (suppléant de Jean-Marc Rubat-Du Merac), Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Patricia Ville, Isabelle Heurtier, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Nicole Pedroletti, Bruno Dutel, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Harry Lavanne, Isabelle Billard, Pierre Favre, Sylvie Vincent-Genod, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Nelly Durandot, Pierre Gresset, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Hélène Boudier (suppléante de Daniel Jacquenod – départ avant la question 5-5)

EXCUSES : Isabelle Dunod, Frédéric Ollitraul

ABSENTS :

POUVOIRS :

Jacques Lançon a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Paul Bernasconi a donné pouvoir à Nicole Pedroletti, Martin Régis a donné pouvoir à Jean-Louis Millet, Pascal Bruley a donné pouvoir à Hermina Elineau, Michel Bontemps a donné pouvoir à Jacques Muyard, Philippe Lutig a donné pouvoir à Pierre Favre, Noël Invernizzi a donné pouvoir à Catherine Joubert, Céline Paliarne a donné pouvoir à Harry Lavanne, Chafia Grenard a donné pouvoir à Isabelle Billard, Jessica Tarquinio a donné pouvoir à Françoise Robert, Alain Waille a donné pouvoir à Pierre Gresset, Déborah Baroni a donné pouvoir à Nelly Durandot,

Soit 41 présents et 12 pouvoirs soit 53 votants jusqu'à la 5-4
Soit 40 présents et 12 pouvoirs soit 52 votants à partir de la 5-5

La convocation pour la séance 24 février 2016 datée du 4 février 2016, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël PERRIN, ouvre la séance à 19 h 10, remercie la municipalité de Molinges qui nous accueille ce soir.. Il remercie également les participants pour leur présence et donne lecture des procurations et des excuses.

Il rappelle que notre communauté de communes a perdu en janvier une de ces salariés Isabelle Tournier et demande qu'une minute de silence soit observée en sa mémoire.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance. Jean François Demarchi et Nadia Lahu sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Il propose alors de débiter l'ordre du jour.

1. Communications officielles (annexe 1)

1.1. Décisions prises par le Président du n°33-2015 à 35-2015

- Avenant n°2 à la décision n°1-2011 concernant les régies de recettes et d'avances de l'Atelier des savoir-faire, le président précise que les dépenses seront désormais réglées uniquement par virement afin de sécuriser les échanges sur ce compte.
- Réalisation d'un emprunt de 670 000 € budget annexe activités économiques
- Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € budget principal

1.2. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 2 décembre 2015

- AMI : nomination d'un technicien référent : Ludovic Sonney est nommé en remplacement de Monique Mornico.
- TADEO : avenant aux marchés de travaux

Le président rappelle l'ensemble des avenants adoptés par la commission d'appel d'offres du 13 novembre 2015.

Un avenant n°2 pour le lot n°2 maçonnerie pour un montant de 998.00€ HT soit 1 197.60 € TTC correspondant au remplacement du chapeau de cheminée déposé en phase de désamiantage.

Un avenant n°1 pour le lot n°3 couverture-bardage zinc pour un montant de 5 911.69 € soit 7 094.03€ TTC correspondant à la réalisation d'un auvent formant un abri pour antenne en face nord et le remplacement du châssis de désenfumage-escalier.

Un avenant n°1 pour le lot n°4 menuiseries extérieures bois alu pour un montant de 1 944.00 € HT soit 2 332.80 € TTC correspondant à la création d'allège coupe-feu sur les portes fenêtres des séjours des logements, à l'ajout d'une gâche électrique sur la porte d'entrée de l'immeuble pour raccordement sur les contrôles d'accès, et à des châssis et impostes complémentaires non prévus au DPGF.

Un avenant n°1 pour le lot n°5 métallerie pour un montant de 3 110.00 € HT soit 3 732.00 € TTC correspondant à la motorisation des portes de garage.

Un avenant n°1 pour le lot n°6 menuiseries intérieures bois pour un montant de 3 917.00 € HT soit 4 700.40 € TTC correspondant au remplacement des cloisonnements de WC du rez-de-chaussée par cloisons minces stratifiées, à l'ajout de stores et écrans dans la salle de réunion et à l'ajout d'un WC au niveau des combles.

Un avenant n°1 pour le lot n°7 cloisons plafonds peinture pour un montant de 10 990.38 € HT soit 13 188.46 € TTC correspondant à l'ajout d'une cloison au rez-de-chaussée, cloisonnement de WC du rez-de-chaussée, remplacement des doublages existants prévus conservés, doublage des murs entre logements du niveau 2 dans cuisine, réalisation d'un caisson permettant d'adosser les plans de travail, création d'un WC au niveau des combles, caisson coupe-feu sur ventilation de gaine ascenseur, bandeaux complémentaires pour habillage des réseaux de ventilation, mise en peinture de soutènement vers accès chaufferie et ajout de plaques de plafond perforées dans les paliers communs des étages.

Un avenant n°1 pour le lot n°10 chauffage ventilation plomberie pour un montant de 10 790.00 € HT soit 12 948.00 € TTC correspondant à l'ajout de 2 WC du rez-de-chaussée, à la récupération de la chaudière à granulés, un WC au niveau des combles, au remplacement des chauffe-eau et des bacs à douches, et au remplacement de certains radiateurs.

Un avenant n°2 pour le lot n°11 électricité courants faibles pour un montant de 5 404.86 € HT soit 6 485.83 € TTC correspondant à la motorisation des portes de garage, au remplacement des antennes pour mise en place de la TNT, au remplacement de la baie de brassage, au remplacement des boules sur mâts d'éclairage extérieurs avec nettoyage des mâts et gaine pour antenne.

En résumé, le montant des marchés pour les travaux passe de 1 156 551.35 € HT à 1 209 111,39 € HT.



- Médiathèque tête de réseau : avenant au marché OPC – Alain Just

Avenant n°1 Alain Just mission OPC pour la médiathèque tête de réseau pour un montant de 14 820.00 € HT soit 17 784.00 € TTC correspondant à la prise en compte de l'évolution du coût de travaux et des délais de réalisation des prestations.

Le marché d'ordonnancement, pilotage et coordination passe de 64 584 € TTC à 82 368 € TTC

- Salle des Dolines : la tarification est maintenue pour 2016 avec ajout d'un tarif spécifique pour les soirées avec entrées payantes et la création d'un tarif pour journée accolée au weekend.

- Salle du Tomachon : tarification - Maintien de la tarification 2015

- ASF : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la pépinière d'artisans

- Musée de l'Abbaye : modifications horaires et tarifs 2016

Monsieur Millet s'étonne de ces nouveaux horaires et trouve ce changement non judicieux alors que le musée est déjà sous-fréquenté.

Le Président précise que cette modification repose sur une étude de fréquentation (les entrées payantes du matin représentant moins de 2%). Il souligne que les horaires d'été incluront des ouvertures en matinée. Le compte rendu de l'étude statistique de la fréquentation des entrées du musée pourra être communiqué à Monsieur Millet.

- Conservatoire de musique : convention pour enseignement musical aux élèves de l'IME de Saint-Claude
- Conservatoire de musique: convention de mise à disposition de locaux et de matériel à la fanfare du Haut Jura
- SPANC : choix du prestataire pour l'entretien des ANC - Entreprise retenue SARP centre Est pour un an reconductible 3 fois.
- SPANC : nouveaux tarifs des vidanges pour les usagers

Arrivées de Madame Sylvie Vincent-Genod et de Madame Anne-Christine Donze

1.3. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 27 janvier 2016

- Clinique de l'œil : travaux et demande de DETR
- GRETA : Proposition de bail de location salles 1 et 2 du Pole TOMACHON
- AMI : commissariat de massif – dépôt de candidature
- Etude VTT : recalage du plan de financement et autorisation d'engager l'étude

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Commissariat de Massif (FNADT)	50 %	13 125 € TTC
Fonds propres CC Haut-Jura Saint-Claude	50 %	13 125 € TTC
TOTAL GLOBAL OPERATION	100 %	26 250 € TTC

- Convention de partenariat pour l'organisation des jeux des neiges 2016 - Partenariat entre la ville de Saint Claude et USEP
- Saute-Frontière : partenariat printemps des poètes et pérégrinations
- Conservatoire : partenariat conservatoire d'Oyonnax – projet guitare
- Conservatoire : partenariat conservatoire d'Oyonnax – projet clarinette
- Musée de l'Abbaye : exposition Mayet et Petit – dépôt vente d'ouvrages

- Musée de l'Abbaye : exposition Mayet et Petit – Tarif du Cahier de l'Abbaye
- Musée de l'Abbaye : exposition Mayet et Petit – Vente de produits en boutique

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2015 (annexe 2)

Le compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2015 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Le président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte-rendu. Concernant la création de la commission de travail pour le projet de la piscine, Mme Robert fait la remarque qu'elle n'avait pas compris qu'il appartenait aux conseillers de se porter candidat. Le Président précise que deux conseillers sont inscrits pour participer à ce groupe de travail mais il propose que les communes soient à nouveau sollicitées en ce sens. Le président met le présent compte-rendu au vote. Il est adopté à l'unanimité des présents (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 0 abstention)

3. Administration générale

3.1. Lettre de Jean-Louis Millet adressée aux maires de la communauté de communes.

Le président rappelle que M. Jean-Louis Millet a demandé de porter à l'ordre du jour la dissolution de l'exécutif. Le Président rappelle que l'exécutif n'est pas démissionnaire et ne souhaite pas démissionner. Le président renouvelle sa position et son souhait de travailler en étroite collaboration avec la commune de Saint-Claude en intégrant deux nouveaux vice-présidents au sein de l'exécutif.

M. Jean-Louis Millet ne remet pas en cause le travail effectué par l'exécutif mais souhaite que cette question soit soumise à l'assemblée et ce, suite à la recomposition du conseil communautaire. Il pense que l'exécutif doit, lui aussi, être recomposé.

Il estime que par respect, il appartient aux conseillers communautaires de se prononcer sur ce sujet. Il regrette que cette démarche ne soit pas engagée et ajoute : « Vous prenez vos responsabilités, nous prenons acte ». Pour lui, l'équipe de 9 membres ne peut décider seule.

M. Jean-Louis Millet précise que si la communauté de communes souhaite sincèrement que la municipalité de Saint-Claude revienne dans le circuit actif, elle doit apporter des propositions durables et sérieuses.

Le président en prend bonne note et rappelle que le souhait a toujours été de travailler en bonne intelligence avec la ville de Saint-Claude. Il rappelle des propositions d'ouverture. Il souligne cependant que le législateur n'a pas prévu de recomposition pour ce type d'assemblée et qu'il ne peut pas imposer une démission aux vice-présidents.

Le président demande si des conseillers souhaitent intervenir, personne ne le souhaite, il propose de poursuivre l'ordre du jour.

Mme Robert souhaite que l'on prenne acte qu'il n'y a aucune réaction dans la salle par rapport à ce qui vient d'être exprimé.

3.2. Rapport d'activités 2015

Le président demande à M. Jean-Daniel Maire de présenter le présent rapport.

M. Jean-Daniel Maire rappelle que les services de la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Il présente les mouvements constatés dans le cadre des ressources humaines et rappelle que notre structure compte à ce jour 60,43 ETP.

En matière de développement économique, il rappelle les principales actions engagées cette année : la cession de la parcelle et du bâtiment NOVASSU sur la zone de Chambouille, les travaux effectués pour l'installation de la société TADEO.

En matière de patrimoine il rappelle aux conseillers l'ensemble des engagements de cette année et les acquisitions ou ventes actées sur cet exercice.

Pour la vie des populations et services, la communauté de communes a largement œuvré en 2015 pour la mise en œuvre des projets de santé validés par l'ARS. Le relais de santé de La Pesse est terminé, la maison de santé de Saint-Lupicin a débuté et une étude de programmation pour Saint-Claude a été lancée et permettra en 2016 d'arrêter une position quant à l'implantation définitive de cet équipement.

En matière d'Habitat, la nouveauté réside principalement dans la création d'un service ADS mutualisé pour 15 communes de notre communauté de communes.

En matière de communication, de nouveaux outils permettent de développer l'information aux habitants.

En matière d'environnement, le recrutement de notre nouveau chargé de mission SPANC permet de renforcer notre présence dans les communes. Une étude pour l'élaboration du schéma directeur des déplacements doux est en cours. Nos candidatures ont été retenues concernant les appels à projets Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

En matière de Tourisme, des travaux d'aménagement et de sécurisation des Gorges de l'Abîme ont été réalisés ce qui a permis une réouverture du cheminement au 1^{er} mai 2015. Des Travaux d'aménagement de sentiers de randonnée aux Bouchoux ont aussi été réalisés. Le renouvellement de la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée s'est terminé en 2015.

En ce qui concerne l'Office de Tourisme, une augmentation de la fréquentation a été constatée en 2015 et une nouvelle dynamique est engagée.

En matière de Sports, la météo clémente a contribué à augmenter la fréquentation de la piscine à 19 527 entrées.

Pour la culture, la médiathèque constate une baisse légère en matière d'abonnés mais les prêts sont en hausse. Le service JUMEL proposé par le conseil départemental au travers de son kiosque de lecture est, quant à lui, de plus en plus fréquenté.

Pour le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal, une tendance à la baisse est constatée, et ce comme dans les structures d'enseignement musical environnantes.

L'Atelier des Savoir Faire à Ravilloles a pour vocation de valoriser et de soutenir les métiers d'art. En 2015, la fréquentation s'élève à plus de 9 800 visiteurs et environ 140 stagiaires.

Pour le musée de l'Abbaye, la fréquentation en hausse est à noter. Nous franchissons pour la première fois la barre des 10 000 visiteurs.

M. Jean-Daniel Maire invite l'ensemble des conseillers communautaires à consulter le présent document qui retrace la vie communautaire.

La Président demande s'il y a des observations concernant le rapport d'activités.

M. Philippe Passot intervient concernant la zone de Planchamp et précise qu'il s'agit de la première

parcelle vendue sur cette zone. Cette zone, travaillée avec le PNR, est de belle qualité, elle dispose d'un cadre intéressant et du très haut débit. M. Raphael Perrin partage son sentiment et rappelle que ces parcelles ont été remises à un agent pour la commercialisation.

M. Jean Louis Millet, quant à lui, intervient sur la maison de santé de Saint-Claude. Il souhaite que d'autres personnes soient interrogées sur le choix du lieu d'implantation de la maison de santé. Il estime que les professionnels de santé ont le droit de sélectionner le lieu qui sera conçu de manière fonctionnelle et avec leurs places de parking attitrées. Mais il rajoute que les usagers pourraient être associés à ce choix du fait qu'ils vont, d'une certaine manière, contribuer au financement.

Raphael Perrin rappelle que le choix a été fait d'une étude de programmation pour évaluer l'ensemble de ces aspects. Il propose d'attendre la prochaine rencontre avec la programmiste. Il rappelle que les professionnels de santé vont payer un loyer. Pour sa part, il souhaite que les professionnels soient au centre du choix qui sera fait comme cette maison sera leur outil de travail.

Jean Louis Millet demande s'il est possible qu'un crédit-bail soit mis en place. Raphaël Perrin précise que les communautés de communes ont droit à un seul crédit-bail et que la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a déjà un crédit-bail avec Tadéo. Il est précisé qu'il est trop tôt pour envisager le montage financier de cette opération.

Sur le chapitre des cantous, Jean Yves Comby remarque que la liste d'attente est longue et demande si cette situation est appréhendée. Jean François Demarchi apporte un éclairage sur ce point ; le SMAAHJ est bien conscient de ce besoin d'hébergement. Des rencontres sont prévues pour pallier ce manque. Le vieillissement est une vraie problématique. A ce jour, il n'y a pas de nouveau projet d'hébergement validé.

Les élus de la majorité de la ville de Saint-Claude ne souhaitent pas prendre part au vote du rapport d'activités 2015.

Le Président soumet le rapport d'activités à l'approbation (36 votants : résultat des votes : 36 pour – 0 contre – 0 abstention)

4. Personnel

4.1 Assurance statutaire du personnel :

Le centre de gestion propose de relancer le marché lié à l'assurance statutaire du personnel. Ce marché prendra effet au 1^{er} Janvier 2017 pour 4 ans.

Il est proposé que notre collectivité rejoigne le groupement proposé par le centre de gestion. Le taux de couverture et les carences seront à choisir ultérieurement avec le candidat retenu.

Le président met au vote notre adhésion au marché engagé par le centre de gestion et celle-ci est adoptée à l'unanimité (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 0 abstention)

5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2015 : Budget général et budgets annexes

Rappel : Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une



charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget général et des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé et des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la concordance des documents, il est proposé d'approuver les comptes de gestion tels que présentés par le trésorier et ce pour l'ensemble des budgets.

Le président met au vote les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes qui sont adoptés à l'unanimité (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 0 abstention)

5.2. Approbation du compte de gestion 2015 : Budget spécial ASF

Après avoir examiné le compte de gestion du budget spécial de l'ASF de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des documents, il est proposé d'approuver le compte de gestion de l'ASF présenté par le trésorier.

Le président met au vote les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes qui sont adoptés à l'unanimité (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 0 abstention)

5.3. Approbation des comptes administratifs 2015 : Budget général et budgets annexes

Le président présente à l'aide d'un diaporama l'ensemble des comptes administratifs.

Pour mémoire, nous disposons de 9 budgets :

Le budget général, le budget Activités Economiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé et les budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal.

La vision agglomérée des mouvements budgétaires hors opérations d'ordre est la suivante :

	Budget général CA - 2015	Budgets Annexes CA - 2015	CA 2015 tous budgets confondus
Dépenses de fonctionnement	12 165 561,82	457 573,54	12 623 135,36
Recettes de fonctionnement	15 321 048,48	683 293,30	16 004 341,78
Dépenses d'investissement	5 976 996,05	2 383 817,48	8 360 813,53
Recettes d'investissement	4 334 738,82	1 343 887,85	5 678 626,67



Il est à noter que les budgets annexes sont assujettis à TVA.

5.3.1. LE BUDGET GENERAL

Le budget général fait apparaître un excédent global de fonctionnement pour 2015 de 2 601 215.13 €

Le détail des mouvements budgétaires hors opération d'ordre est le suivant :

	2015	Reste à réaliser au 31/12/2015
Dépenses de fonctionnement	12 165 561.82 €	
Recettes de fonctionnement	15 321 048.48 €	
Dépenses d'investissement	5 976 996.05 €	1 177 550.00 €
Recettes d'investissement	4 334 738.82 €	1 912 237.00 €

5.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 7 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en baisse de 2.20% par rapport à 2014. Ce chapitre regroupe les dépenses générales de fonctionnement comme l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant.

A l'article 611 : contrats de prestations de services, les principales dépenses sont :

La participation de la gestion par la ville de Saint-Claude du gymnase Val de Bienne pour 43 654.67 €, 15 548.70 € pour la diffusion au niveau du conservatoire, 18 973.71 € pour le musée (programmation culturelle et service des publics), 3 756 € pour l'exposition Petits Accrochages, 29 369.62 € pour l'exposition Lesieur, et 21 560 € pour le contrat eau pour la piscine.

A l'article 616, les dommages ouvrages, du relais santé La Pesse et Maison de santé du plateau du Lizon viennent augmenter notre ligne habituelle.

L'article 617 comprend, les études liées à la fiscalité avec Ecofinance, l'assistance à la consultation des marchés assurance et l'étude de fréquentation du musée de l'Abbaye.

L'article 6182 comprend, les abonnements Electre, Jumel, Accolad, obtentions de données cadastrales, et divers abonnements.

A l'article 6227 nous retrouvons les frais d'actes liés au sinistre du Lacuzon.

Les articles 6231 et 6237 comprennent essentiellement les frais de communication et d'impression du catalogue pour l'exposition Lesieur.

Les articles 6251 et 6256 reprennent les frais de déplacements pour les agents notamment les déplacements liés aux professeurs du conservatoire.

L'article 6281, reprend les cotisations, les achats de pass nordiques à l'ENJ.

Au 62878 nous retrouvons la taxe de séjour que nous retrouvons en recettes de fonctionnement à l'article 7362. Un petit décalage est observé sur un titre passé sur l'exercice 2016.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 20.26 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en baisse de 1.02 % par rapport au compte administratif 2014.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » regroupe l'attribution de compensation et représente 32.8 % des dépenses de fonctionnement, à noter qu'en 2015, le fonds de péréquation ressources intercommunalité se monte à 41 642.00 €.

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 27.97 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en baisse de 0.7 % par rapport au compte administratif 2014.

Dans ce chapitre se trouve au compte 6553, la participation au SDIS pour un montant de 942 684 €, au compte 6554 la participation au SICTOM pour 1 851 258 €, la participation au SMAAHJ pour 128 185.97 € et la participation du P.N.R de 27 800 €. Nous disposons sur ce chapitre de peu de marges de manœuvre.

La subvention à l'EPIC tourisme s'élève à 258 914 €.

L'article 657351 comprend notre contribution au budget Economique et le 65737 notre participation au budget de fonctionnement de l'ASF.

Le chapitre 66 « charges financières » représente 2.48 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts contractés. Ce chapitre est en baisse de 23 675 €, suite à un emprunt qui s'est terminé au cours de l'exercice 2015.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente 0.02 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est marginal et tout à fait comme son nom l'indique exceptionnel, comme par exemple l'annulation de redevances ordures ménagères à la suite de changement de situation.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 8.59 % des dépenses de fonctionnement. Cette dépense correspond à la valeur des sorties des biens cédés ou vendus

5.3.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente 16.34 % des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » représente 0.07 %. Ce chapitre retrace le remboursement des frais de personnel lorsque le personnel est malade.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » représente 3.93 % des recettes de fonctionnement.

Dans ce chapitre, on retrouve les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, piscine. L'ensemble des recettes est en légère hausse.

Au 70878, une régularisation sera nécessaire sur l'exercice 2016 afin de prendre en compte les sommes payées par les agents.

L'article 88 comprend quant à lui les redevances « chiens de traîneaux » de la saison 2014-2015. Cet article est en légère progression.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » représente 55.77% des recettes de fonctionnement. Dans ce chapitre, on trouve essentiellement les impôts des ménages et CFE, des entreprises (CVAE) ainsi que la TASCOM, les IFER, la DCRTP, le FNGIR, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les différences s'expliquent par de mauvaises imputations budgétaires initiales et une régularisation entre CFE et CVAE qui a été effectuée. Nous pouvons constater que le produit de la taxe de séjour est en hausse, le travail sera poursuivi en 2016 afin d'assurer une meilleure collecte de celle-ci.

Le chapitre 74 « dotations et participations » représente 18.98 % des recettes de fonctionnement.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'état. La dotation d'intercommunalité est en nette régression.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 0.59% des recettes de fonctionnement.

Ce chapitre correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 3.70 % des recettes de fonctionnement.

Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » représente 0.80 % des recettes de fonctionnement. Il comprend essentiellement les cessions.

5.3.1.3. Les dépenses d'investissement

Le capital des emprunts s'élève à 899 240.53 €.

Les principales dépenses sont :

- Le solde de la deuxième phase du sentier des savoir-faire pour un montant de 11 319.12 €

- Le génie civil pour les conteneurs semi-enterrés pour 26 071.20 €
- Les travaux de la médiathèque tête de réseau pour un montant de 3 536 651.32 €
- Les travaux pour le gymnase du plateau du Lizon pour un montant de 279 193.32 €
- Le solde des travaux du relais de santé de la Pesse pour un montant de 284 421.91 €
- L'achat d'un engin de damage avec chenilles pour un montant de 142 440.00 €
- L'aménagement des Gorges de l'Abîme pour un montant de 176 121.90 €

Le montant total des dépenses s'élève à 6 684 130,94 euros TTC sur cet exercice auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2014 pour un montant de 173 687,60 euros TTC soit un montant total de 6 857 818,54 euros TTC

Le montant global des restes à réaliser d'investissement se monte à 1 177 150 euros.

5.3.1.4. Les recettes d'investissement

Pour mémoire, il a été réalisé deux emprunts en 2015 de 1 000 000 € chacun sur le budget général.

Le montant global des recettes d'investissement se monte à 5 769 832,84 euros TTC. Les reports sont quant à eux notifiés à hauteur de 1 912 237 euros TTC.

La balance globale de l'exercice met en avant un déficit d'investissement de 353 298.70 € reports inclus.

5.3.2. BUDGET ANNEXE : SPANC

5.3.2.1. Dépenses de Fonctionnement

La principale dépense est constituée des contrats de prestation de service avec les sociétés SEFP et BOISSON pour 17 080.74 €

5.3.2.2. Recettes fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont les prestations de services et les redevances d'assainissement

5.3.2.3. Sections d'Investissement

En dépenses, ce sont les amortissements des subventions pour 1 388.27 € et en recettes les amortissements des biens pour 1 180.79 €

5.3.3. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.3.3.1. Dépenses de fonctionnement

La plus grosse dépense à caractère général est la taxe foncière pour 67 005.00 €. Un travail est en cours permettant d'identifier les impositions à tort. L'intérêt des emprunts s'élève à 110 012.62 €.

5.3.3.2. Recettes de fonctionnement

Le revenu des loyers est de 124 144.67 € et la participation du budget général de 190 000 €. Les loyers liés à la rénovation de la gendarmerie des Bouchoux permettront en 2016 de conforter cette section.

5.3.3.3. Dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont les travaux liés à la réhabilitation de la gendarmerie des Bouchoux pour TADEO pour 1 122 247.75 €. Un reste à réaliser de 115 000 euros permettra de finaliser cette opération.

5.3.3.4. Recettes d'investissement

Des subventions DETR, Région et Département pour l'ex-gendarmerie des Bouchoux ont été versées pour un montant de 321 656.61 €, une participation de la commune des Bouchoux de 70 000.00 € et un

emprunt réalisé pour un montant de 670 000 €. De même sur cette section un reste à réaliser de 228 985,39 € correspondant aux subventions non perçues à ce jour.

5.3.4. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »

Le résultat 2015 de ce budget s'élève à - 395 098,97 €. Il reste à vendre les parcelles 1, 2, 5 et 6 d'une superficie totale de 4 349 m² au prix de 27 € HT le m² soit pour un total de 117 423 €. Un emprunt d'équilibre ou un déficit d'investissement sera à remonter dans le budget général au moment de la clôture de ce budget afin de prendre en compte ces écarts constatés.

5.3.5. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »

Ce budget fait apparaître un déficit d'investissement de 80 103,15 € et un déficit de fonctionnement de 5 472,58 €. Une parcelle reste à vendre d'une surface globale de 2740 m² au prix de 43 € HT le m² soit pour un total de 117 820 €.

5.3.6. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Les acquisitions de terrains sont finalisées pour un montant de 44 344,80 €. Les travaux débuteront cet été et la commercialisation du lotissement se fera à partir de Juillet.

5.3.7. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Les acquisitions de terrains sont finalisées pour la seconde tranche pour un montant de 66 304,78 €. Les travaux débuteront dès que notre demande de subvention au titre de la DETR sera validée par la préfecture. Les démarches administratives pour cette opération sont réalisées.

5.3.8. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

Ce budget fait apparaître un déficit de 307 387,91 €, les subventions n'ont pas été toutes perçues. Les reports d'investissement se montent à 595 625,60 € en dépenses et à 932 013,32 € en recettes.

Le président sollicite l'assemblée afin de savoir si des compléments sont nécessaires.

Aucun complément n'étant demandé, le président quitte la salle.

Le doyen de séance, Daniel Monneret, prend la présidence de l'assemblée. Il demande si les conseillers souhaitent un vote séparé des comptes administratifs. Personne ne le sollicitant, il met au vote les présents comptes administratifs (résultat des votes : 36 pour - 0 contre - 17 abstentions)

5.4. Approbation du compte administratif 2015 : Budget spécial ASF

Le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 15 780,59 € et un excédent d'investissement de 56 443,77 € hors restes à réaliser. Les restes à réaliser d'investissement en 2015 sont déficitaires de 38 402,63 €. L'excédent d'investissement de 2015 passe alors à 18 041,14 €.

La participation du budget général au budget de l'ASF pour 2015 a été de 180 000 €.

Le président sollicite l'assemblée afin de savoir si des compléments sont nécessaires. Aucun complément n'étant demandé, le président quitte la salle.

Le doyen de séance, Daniel Monneret, prend la présidence de l'assemblée et met au vote le présent compte administratif (résultat des votes : 36 pour - 0 contre - 17 abstentions)

Départ de Madame Hélène Boudier

5.5. Débat d'orientation budgétaire 2016 : Budget général et budgets annexes

Le président présente le DOB tel que transmis à l'ensemble des conseillers communautaires. Il rappelle les engagements pris au moment de la fusion. Le président en profite pour faire part de l'avancée des dossiers à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le président rappelle que les charges réelles 2015 ont été contenues au maximum. Par contre, ce qui est moins satisfaisant est la chute constatée de nos recettes. Nous ne sommes pas dans un schéma positif à ce stade.

La CAF brute est restaurée de 68 302 euros par rapport à 2014. Cependant, il rappelle que sur un exercice donné, notre CAF est déficitaire. Comment ? Il est proposé de poursuivre les efforts en termes d'économie de fonctionnement, d'achever les travaux d'optimisation fiscale avec ECOFINANCE, d'entamer un travail de renégociation de la dette, d'élaborer un pacte fiscal et de définir notre schéma de mutualisation.

Une simulation de cette renégociation de la dette est proposée afin d'approcher les intérêts recherchés. Un véritable intérêt dans ce domaine se dégage.

Concernant les travaux conduits par Ecofinance ils montrent que les gains estimés sont à hauteur du déficit constaté de la CAF ; le président rappelle qu'il s'agit là aussi d'un problème d'équité fiscale.

Le président sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des questions.

M. Francis Lahaut souhaite apporter un éclairage sur ce document. Pour commencer, il souligne la qualité du document remis (transparence, précision et mise en perspective remarquable) qui permet une parfaite lisibilité des dépenses et des recettes de notre collectivité.

Il fait remarquer que les dépenses de fonctionnement restent parfaitement maîtrisées depuis 2011 jusqu'à 2015 compris. En revanche, les recettes de fonctionnement ne progressent pratiquement pas.

Trois explications :

- la réforme des entreprises qui nous a fait perdre le dynamisme de la taxe professionnelle,
- la crise économique et financière. Elle a particulièrement frappé le bassin d'emplois de Saint Claude. La population de Haut-Jura Saint-Claude passe de 23 367 habitants en 2008 à 22 055 en 2013, soit une perte de 1 312 habitants. C'est la conséquence de cette crise. Les pertes de recettes fiscales en taxe d'habitation et taxes foncières sont à la mesure de cette perte de population.
- la faiblesse des taux d'imposition de la fiscalité des ménages. Avec un taux de 3.38% sur la taxe foncière, le produit fiscal est de 760 000 €. Si l'on appliquait sur nos taxes d'imposition le taux de la taxe foncière de certaines communautés de communes voisines, le produit passerait alors de 1 850 000 € à 2 095 000 €. L'état pourrait dormir sur ces deux oreilles.

Francis Lahaut rappelle que ce n'est pas le choix fait par les élus de notre collectivité lors de la fusion.

Il précise que l'état a été particulièrement absent dans deux équipements majeurs :

- le complexe sportif Val de Bienne à Saint-Claude
- complexe Edouard Guillon à Molinges

En ce qui concerne la friche des Emboinchats, l'Etat avait fortement invité la Communauté de Communes du Plateau du Lizon à acquérir cette friche. La dotation de l'Etat a été de 265 000 € pour une opération totale de 1 178 000 €, une perte sèche de 800 000 euros pour Haut-Jura Saint-Claude.

Il précise que ces oublis de 2012 et avant pèsent encore largement sur notre dette communautaire.

Le président constatant qu'aucune autre demande de parole n'est sollicitée, il considère que le débat est clos. Les conseillers prennent acte du présent document d'orientation budgétaire

Le président rappelle que cette prise d'acte nous permettra d'élaborer les budgets 2016 de la collectivité.

5.6. Affectation des résultats 2015 : Budget général, budgets annexes

5.6.1. Budget Général

Le compte administratif principal 2015 de la Communauté de Communes fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 2 601 215.13 €
- un déficit d'investissement de 1 087 985 .70 €

Les restes à réaliser d'investissement en 2015 sont excédentaires de 734 687.00 €.



Le déficit d'investissement de 2015 passe alors à 353 298.70 €.

Il est proposé d'affecter 353 298.70 € en section d'investissement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisés » et 2 247 916.43 € en section de fonctionnement au compte 002 «excédent de fonctionnement».

Pour les autres annexes, il est proposé de :

5.6.2. Budget annexe « SPANC »

Compte 002 «excédent de fonctionnement»	4 649.38 €
Compte 001 «excédent d'investissement»	3 301.19 €

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état.

5.6.3. Budget annexe « Activités économiques »

Compte 002 «excédent de fonctionnement»	275 394.43 €
Compte 001 «déficit d'investissement»	196 841.35 €

Les restes à réaliser d'investissement en 2015 sont excédentaires de 113 985.39 €.

Le déficit d'investissement de 2015 passe alors à 82 855.96 €.

Il est proposé d'affecter 82 855.96 € en section d'investissement au compte 1068 «excédent de investissement capitalisé » et 192 538.47 € en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement ».

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état.

5.6.4. Budget annexe « Lotissement les orchidées »

Compte 002 « excédent de fonctionnement »	51 897.56 €
Compte 001 « déficit d'investissement »	431 995.53 €

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état.

5.6.5. Budget annexe « Lotissement Fontaine Benoit »

Compte 002 « déficit de fonctionnement »	5 472.58 €
Compte 001 « déficit d'investissement »	80 103.15 €

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état.

5.6.6. Budget annexe « maisons de santé »

Compte 002 « déficit de fonctionnement »	1 800.00 €
Compte 001 « déficit d'investissement »	336 387.91 €

Les restes à réaliser d'investissement en 2015 sont excédentaires de 336 387.72 €. Le déficit d'investissement de 2015 passe alors à 0.19 €. Nous pourrions analyser les résultats réels de cette opération à la clôture des travaux.

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état

5.6.7. Budget annexe « Chambouille »

Compte 002 «excédent de fonctionnement»	0.3 €
Compte 001 «déficit d'investissement»	66 304.78 €

Ce déficit d'investissement sera repris dans le cadre des écritures de stock en début d'année.

5.6.8. Budget annexe « Lotissement Le Montceau »

Compte 002 « excédent de fonctionnement »	Equilibré
Compte 001 « déficit d'investissement »	44 348.80 €

Ce déficit d'investissement sera repris dans le cadre des écritures de stock en début d'année.

5.6.9. Budget annexe « Lotissement En Poset »

Pas d'écritures

5.7.10 Budget spécial « ASF »

Compte 002 «déficit de fonctionnement»	15 780.59 €
Compte 001 «Excédent d'investissement»	40 663.18 €

Les restes à réaliser d'investissement en 2015 sont en dépenses de 404 000 € et en recettes de 365 597.37€.

Il est proposé de reprendre les résultats en l'état

Le Président met au vote l'affectation des résultats et les reprises de résultats qui sont adoptés à l'unanimité (résultat des votes : 52 pour – 0 contre – 0 abstention)

6. Economie

6.1. Commerces : ouvertures dominicales – ville de Saint-Claude

Suite à la loi Macron du 6 août 2015 concernant les ouvertures dominicales, les règles concernant le travail du dimanche se trouvent modifiées. Cette loi instaure de nouvelles dérogations au repos dominical et apporte plusieurs changements aux dérogations actuelles.

Dans les commerces de détail, le repos dominical peut aujourd'hui être supprimé 5 dimanches par an, après décisions du maire (ou du préfet de ville pour Paris).

La loi Macron étend le nombre de dimanches concernés à 12. La règle des 12 dimanches par an s'appliquera pour la 1^{ère} fois au titre de l'année 2016.

Lorsque plus de 5 dimanches sont concernés, la décision du maire devra être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ainsi, après consultation des commerçants, la ville de Saint-Claude propose de retenir les dimanches 10 janvier 2016, 19 juin 2016, 26 juin 2016, 3 juillet 2016, 10 juillet 2016, 28 août 2016, 4 septembre 2016, 20 novembre 2016, 27 novembre 2016, 4 décembre 2016, 11 décembre 2016 et 18 décembre 2016.

Le président demande à l'assemblée si des précisions sont nécessaires.

Mme Véronique Beaud demande si toutes les branches d'activité ont été consultées et précise qu'une demande d'ajouts de dates auprès de la commune de Saint-Claude a été faite pour certaines branches et notamment celle de l'automobile.

M. Jean Louis Millet précise qu'il fallait décider avant le 31 décembre et que la circulaire ne concernait que la question du commerce de détail. Depuis le 1^{ER} janvier, l'Etat a introduit la question des concessions automobiles. Il propose qu'une solution soit recherchée afin de permettre de répondre à cette sollicitation. Il précise toutefois qu'il ne sait pas si cela sera possible pour 2016.

Il est proposé au conseil communautaire de rendre un avis quant à cette proposition. Il est également proposé qu'un complément soit apporté afin que les accords de branche puissent être pris en compte. Véronique Beaud précise que certaines collectivités en ont tenu compte.

M. Francis Lahaut, donne une explication de son vote en rappelant que le travail dominical est déjà une dérogation au code du travail et que cette dérogation est renforcée par la loi MACRON.

Le président propose de passer au vote en précisant que la délibération comportera les dates sollicitées par d'autres branches afin de ne pas fermer la porte à cette démarche.
(résultat des votes : 39 pour – 6 contre – 7 abstention)

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat

8. Environnement

9. Patrimoine / Bâtiments

10. Tourisme

11. Sport et associations

12. Culture

12.1. Musée de l'Abbaye : programmation artistique, service des publics et demande de subventions 2016

Mme Isabelle Heurtier présente la programmation 2016 envisagée.

Cette année deux expositions temporaires sont proposées au musée

Dominique Mayet – Jacques Petit, une famille d'artistes (12 février – 29 mai 2016) qui présentera une sélection de peintures et dessins abordant principalement la question du paysage chez ces artistes issus de la Seconde Ecole de Paris. Les deux cabinets d'arts graphiques seront revisités pour cette occasion, partagés entre les deux artistes.

Le montant prévisionnel de l'exposition serait de 15 000 €

La subvention sollicitée à la Drac Bourgogne - Franche-Comté est de 3000 €

Le vivant selon Paul Rebeyrolle, héritage de Courbet (24 juin – 27 novembre 2016) est l'exposition d'été au musée qui abordera l'œuvre de cet artiste emblématique du XX^{ème} siècle, par le biais d'une sélection d'œuvres s'inscrivant principalement dans le mouvement de la Jeune peinture à la fin des années quarante. Cette période, moins connue de l'artiste, sera justement mise à l'honneur par le musée de l'abbaye, dont la collection conserve trois peintures de Paul Rebeyrolle s'inscrivant parfaitement dans cette période.

Le montant prévisionnel de l'exposition serait de 77 000 €

La subvention sollicitée à la Drac Bourgogne - Franche-Comté est de 20 000 €

La subvention sollicitée au Conseil Régional Bourgogne – Franche-Comté est de 15 400 €

Elle poursuit par la présentation des actions prévues au titre du service des publics.

Depuis deux ans, le service éducation artistique de la Drac soutien l'emploi du service des publics. Une demande de renouvellement de **soutien à l'emploi du service des publics** est sollicitée cette année afin d'aider au bon fonctionnement de ce service par le soutien à l'emploi de la personne en charge des ateliers de pratiques artistiques.

La subvention sollicitée à la Drac Bourgogne - Franche-Comté est de 6 000 €

Enfin, trois projets liés à **l'éducation artistique** sont envisagés.

Il s'agit d'interventions d'artistes en milieu scolaire dans le cadre du dispositif « La classe, l'œuvre » en lien avec la Nuit des musées, d'un projet éducatif à destination d'un public handicapé intellectuel et de rencontres sur l'année permettant à des élèves d'une école située en zone urbaine sensible de s'approprier le musée. Ces projets feraient également l'objet d'une demande de subvention.

Le montant total de ces actions s'élèverait à 6400 €

La subvention sollicitée à la Drac Bourgogne - Franche-Comté est de 2 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider la programmation artistique du musée, de valider le projet porté par le service des publics et à l'éducation artistique, et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Drac Bourgogne - Franche-Comté et du Conseil Régional Bourgogne - Franche-Comté.

La Fondation Guy Bardone - René Genis sous l'égide de la Fondation de France sera également sollicitée pour l'exposition temporaire *Rebeyrolle*.

Le président demande à l'assemblée si elle a des questions. Sans question, le conseil adopte à l'unanimité la programmation 2016 et autorise le président à déposer les demandes de subventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions (résultat des votes : 52 pour - 0 contre - 0 abstention)

13. SPANC / Développement durable

13-1 SPANC : rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif

M. Jean Louis David, précise que le service est en cours de restructuration avec l'arrivée de notre technicienne. Les visites de diagnostic vont reprendre courant 2016.

Il précise que ce rapport est une obligation car la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, de par ses statuts, a la compétence en matière de service public d'assainissement non collectif.

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de la communication du présent rapport.

14. Communications et questions diverses

14-1 Exposition ASF

M. Raphaël Perrin rappelle le vernissage de la prochaine exposition à l'ASF « Homo-mobilis » qui aura lieu le jeudi 17 mars 2016 à 18h et invite les conseillers communautaires à venir nombreux.

14-2 Guichet SNCF

Mme Nicole Pedroletti s'inquiète de la fermeture du guichet de la gare de Saint-Claude. Elle précise que tout le monde n'a pas Internet. Il ne s'agit pas uniquement de billetterie mais aussi de conseils pour les voyages. Elle propose qu'une motion soit prise en ce sens pour le maintien du guichet de la gare. Mme Véronique Beaud précise qu'un rendez-vous a été demandé à l'office du Tourisme par la SNCF sans en préciser toutefois l'objet. Celui-ci aura lieu le 29 février.

M. Jean Louis Millet précise qu'une motion a été prise par le conseil municipal de Saint-Claude pour le maintien du guichet et propose de la transmettre à la communauté de communes.

La SNCF a la volonté de transférer le guichet à l'office de tourisme ou à un commerce. Il a été proposé qu'une personne unique soit affectée et partagée entre les guichets de Mouchard, Poligny et Champagnole.

M. Francis Lahaut rappelle que la SNCF reste le principal bénéficiaire des subventions d'état. Les décideurs seront sensibles à la mobilisation des élus. Il rappelle qu'un travail collaboratif doit être fait afin que l'ensemble de la ligne soit conforté côté Champagnole mais aussi côté Oyonnax. Il précise que la disparition de ce guichet marque à terme la suppression de la gare. Il faut s'organiser avec les associations pour la défense des services publics et mobiliser la population.



Mme Véronique Beaud rappelle que nous n'en sommes qu'au maintien du guichet.

Mme Robert veut préciser que l'indemnisation proposée lors d'un transfert de guichet ne se fera pas en fonction du temps passé mais en fonction du nombre de tickets vendus.

Le président met à l'approbation du conseil cette motion qui est approuvée à l'unanimité.

Philippe Passot demande que celle-ci soit transmise à toutes les communes.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h15

-----ooOoo-----

Nadia Lahu
Secrétaire

Raphaël Perrin
Président

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 26 février 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.

